

## DIVISION DU TERRITOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP EN CINQ (5) DISTRICTS

**PRENEZ AVIS** que le 8 février 2020, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, L.Q. 2020, chap. 1* (le *Projet de loi 40*), laquelle a été sanctionnée le jour même.

Cette Loi introduit une réforme de la gouvernance des commissions scolaires. Parmi les changements apportés, le territoire du nouveau centre de services scolaire doit être découpé en cinq (5) districts.

Quant à ce découpage, la Loi édicte que le directeur général :

- Procède au découpage du territoire du centre de services scolaire en cinq districts, au plus tard le 9 mars 2020;
- Doit s'assurer qu'au moins une école est située dans chacun des districts;
- Doit, dans la mesure du possible, favoriser une répartition équitable du nombre d'élèves dans chacun des districts;
- Peut tenir compte d'autres facteurs telles l'existence de caractéristiques communes ou de barrières physiques et les limites des municipalités;
- Décrit chaque district par la liste des établissements d'enseignement qui y sont situés, Il peut leur attribuer un nom;
- Peut consulter le comité de parents concernant le découpage des districts et le nom qui leur est attribué : la consultation s'est tenue le lundi 2 mars 2020;
- Informe le comité de parents du découpage des districts et le publie sur le site Internet du centre de services scolaire.

**CONSIDÉRANT** ce qui précède, le directeur général découpe le territoire du centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup comme suit :

MRC de Kamouraska	
40 % de la clientèle scolaire jeunes Deux districts scolaires	
District scolaire 1 (La Pocatière)	
École de la Marée-Montante, de l'Orée-des-Bois et de l'Étoile-Filante (714015) École des Vents-et-Marées, de la Pruchière et de l'Amitié (714016) École Sacré-Coeur (714014) École polyvalente La Pocatière (714023) Centre de formation professionnelle Pavillon-de-L'avenir (714402) Centre de formation générale des adultes (714310)	
District scolaire 2 (Saint-Pascal)	
École Saint-Philippe, Notre-Dame et J.-C.-Chapais (714012) École Monseigneur-Boucher, Saint-Louis et Saint-Bruno (714011) École Hudon-Ferland, Sainte-Hélène et Saint-Louis de Saint-Joseph (714010) École secondaire Chanoine-Beaudet (714022) Centre de formation professionnelle Pavillon-de-L'avenir (714402) Centre de formation générale des adultes (714310)	

Pour voir la carte, [cliquez ici](#).

<b>MRC de Rivière-du-Loup</b>	
<b>60 % de la clientèle scolaire jeunes</b>	
<b>Trois districts scolaires</b>	
<b>District scolaire 3 (Rivière-du-Loup – secteur centre)</b>	
	École La Croisée (714006) École Roy et Joly (714004) École internationale Saint-François-Xavier (714005) École secondaire de Rivière-du-Loup (714021) Centre de formation professionnelle Pavillon-de-L'avenir (714402) Centre de formation générale des adultes (714310)
<b>District scolaire 4 (Rivière-du-Loup – Secteur nord-est)</b>	
	École Vents-et-Marées et Desbiens (714002) École Moisson-d'Arts, La Chanterelle, Notre-Dame-du-Sourire et Riou (714001)
<b>District scolaire 5 (Rivière-du-Loup – Secteur sud-ouest)</b>	
	École Notre-Dame-du-Portage et Les Pèlerins (714007) École Lanouette (714008) École des Vieux-Moulins et Saint-Modeste (714003)

*Pour voir la carte, [cliquez ici](#).*

Ce découpage permettra aux membres du comité de parents de désigner, parmi eux, les cinq (5) membres parents d'un élève qui siégeront au nouveau conseil d'administration du centre de services scolaire à compter du 15 juin 2020.

Donné à Rivière-du-Loup, ce 5 mars 2020.

Antoine Déry,  
 Directeur général